



Salariées non fumeurs qui travaillent au domicile de fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 11 février 2007

Quelle réglementation pour les salariées non fumeurs qui travaillent au domicile de fumeurs (aide ménagère, tisf.....)

Réponse :

Ce salarié est en droit d'exiger que son environnement de travail soit exempt de pollution tabagique. Il peut donc soit demander de faire respecter cet impératif, soit exercer son **droit de retrait**